

Il n'est pas nécessaire de rappeler aux Canadiens, particulièrement ceux d'entre nous qui vivons en Nouvelle-Ecosse, la place capitale qu'occupe la mer dans notre vie. Une grande partie de notre histoire lui est directement liée, la vie quotidienne de bon nombre d'entre nous en dépend et notre avenir sera largement tributaire de ses richesses. C'est pourquoi la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer appelle toute notre attention et toute notre énergie.

L'ordre juridique nouveau qu'on cherche à instaurer sur les océans du monde entier aura sans aucun doute pour le Canada de multiples conséquences, sur des questions aussi fondamentales que nos ressources naturelles, notre environnement et notre souveraineté. Les seules caractéristiques géographiques du Canada, qui compte des milliers de milles de littoral et d'innombrables îles, qui a un immense plateau continental et un climat nordique, nous feront ressentir, peut-être plus que quiconque, les effets d'un nouveau droit de la mer.

C'est pourquoi je veux vous exposer comment le Gouvernement canadien voit la situation actuelle, comment il entrevoit l'élaboration de ce nouveau droit de la mer et quels sont, à ses yeux, les chances de succès et les risques d'échec.

Comme vous le savez tous, une première session de la conférence du droit de la mer à Caracas, l'été dernier, s'est attaquée aux problèmes de fond. Pendant dix semaines, 138 Etats souverains, ayant chacun, je tiens à le souligner, un vote, ont cherché à établir une convention générale qui réglerait les activités de l'homme au-dessus, au-dessous et sur la mer, c'est-à-dire sur 70 pour 100 de la surface du globe terrestre. Il n'est donc pas surprenant qu'ils n'aient pas réussi à terminer leur immense tâche, même si le Comité du fond des mers des Nations Unies préparait cette réunion depuis 6 ans. Certains observateurs ont hâtivement conclu que la conférence de Caracas avait été un échec, aucun texte n'y ayant été approuvé. A mon avis, il s'agit là d'un jugement simpliste qui néglige la nature véritable de la conférence, ses méthodes de travail, ses objectifs globaux et les progrès importants qu'on y a réalisés.

L'ordre du jour de la conférence compte plus de 100 questions principales et secondaires. Elle doit se prononcer sur une foule de sujets liés à la sécurité et à la souveraineté des Etats: les pêcheries; les ressources minérales, hydrocarbures et minerais; la pollution du milieu marin; la recherche scientifique dans ce milieu; la navigation commerciale et militaire; les détroits internationaux; les archipels et les îles; les installations au large des côtes; les pays enclavés et géographiquement désavantagés, pour ne mentionner que les plus importants. Toutes ces questions sont liées et l'équilibre des intérêts des 138 Etats participants est tel que le règlement d'une question est nécessairement fonction de la résolution de toutes les autres.